AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-8-76235748

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE"

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Chemin d'Artigues, 33150 CENON - Tél. 86-22-75 - 86-24-35

ABONNEMENT ANNUEL 50,00 Francs

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture

C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

13 Août 1976 - Bulletin Technique n° 75

EUDEMIS DE LA VIGNE

Le vol s'intensifie depuis le 5 août et des éclosions importantes de chenilles sont à prévoir à la fin de cette décade.

Il est recommandé d'exécuter, dans les parcelles généralement attaquées, un traitement dès le 16 août.

Dans les vignobles où les attaques importantes du second vol ont nécessité une intervention le 9 août selon les indications du précédent bulletin, ce traitement devra être renouvelé à partir du 20 août.

BOTRYTIS DE LA VIGNE

Le programme classique de lutte contre la pourriture grise prévoit que le quatrième et dernier traitement doit être effectué trois semaines avant la vendange. Comme les précédents, ce traitement sera dirigé sur les grappes. Pour les cépages précoces uniquement, cette pulvérisation pourra être associée à celle qui est préconisée ci-dessus contre l'eudémis.

MILDIOU DE LA VIGNE

Dans les Pyrénées Atlantiques, on observe dans certains vignobles des taches de mildiou sur feuilles. Dans ces situations, pour éviter d'éventuelles attaques tardives sur feuillage, il est recommandé d'effectuer un dernier traitement avec un produit contenant du cuivre de préférence.

Dans les vignobles situés à proximité de LACQ, il est préférable d'utiliser une spécialité organocuprique , moins riche en cuivre, pour éviter des risques de phytotoxicité.

.../...

P 172

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le vol se poursuit et des pénétrations récentes sont observées dans les vergers insuffisamment traités. En conséquence, le traitement préconisé dans le bulletin du 23 juillet étant en fin d'efficacité, effectuer une nouvelle application au cours des prochains jours.

Dans les plantations où se manifestent depuis quelques années les dégâts de la tordeuse de la pelure (Capua ou Adoxophyes reticulana) et celles situées au voisinage des vergers de pêchers où sévit la tordeuse orientale, utiliser de préférence l'azinphos à 40 g/MA/hl (nombreuses spécialités).

Sur les variétés proches de la maturité, tenir compte des délais d'emploi avant la récolte.

CIRPHIS SUR MAIS

Les premiers dégâts de chenilles sont signalés localement dans l'Est des Landes sur maïs enherbés. Ils sont trop faibles actuellement pour justifier une intervention.

Nous recommandons aux agriculteurs de surveiller attentivement leurs cultures pour intervenir aussitôt si l'attaque prenait de l'ampleur.

La lutte consiste en l'épandage d'un appât composé comme suit :

- son 100 kg
- endosulfan à 600 grammes/MA ou lindane à 500 grammes/MA
- eau 20 à 60 litres.

L'épandage doit apporter 80 à 100 kg d'appâts à l'hectare. Pour obtenir un appât homogène, mélanger tout d'abord l'eau et l'insecticide, puis arroser le son avec la solution insecticide ainsi préparée.

Il existe également des appâts insecticides tout prêts commercialisés sous les noms suivants :

- Sevin appât (carbaryl)
- Dursban 5 G et appât (chlorpyriphos-éthyl)
- Volaton 5 - Agridine 5 G (phoxime)
- Sopraphène (toxaphène)
- ainsi que plusieurs spécialités en granulés à base de lindane.

Nous rappelons que la lutte doit être limitée aux parcelles les plus atteintes et dans lesquelles une importante proportion de jeunes chenilles serait observée.

L'Ingénieur des Travaux Agricoles
chargé des Avertissements Agricoles

P. TISSE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"AQUITAINE"
M. LARGE

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : P. JOURNET
Inscription à la C.P.P.P. n° 524 AD